

**Séance du 04 juin 2026**

Date de la convocation : ..... 29/05/2026

Date d'affichage convocation : ..... 29/05/2026

Nombre de Membres		
en exercice	présents	Pouvoirs
<b>32</b>	<b>28</b>	<b>4</b>
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
<b>32</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**N°2026-06-131**

**Parcours écopagayeur –  
renouvellement de la convention  
d'occupation sur le domaine privé  
de l'Etat**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-six et le quatre juin à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de l'établissement, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Thierry FÉLINE, Président, en exercice.

**Présents :** Mme ALBECQ-MEGIAS Noémie - Mme ANDRÉ-SCANAVINO Chantal - Mme ANJO Marine - Mme BONFIGLIO Guyliène - M. BREYSSE Cédric - M. BROUSSES Philippe - Mme CAUQUIL-HUGON Christel - Mme CAVAILLÉ Nathalie - Mme CHANRON Nicole - Mme COMBE Florence - M. CREICHE Jean-Philippe - M. CRESPE Charly - M. DUMONT Christophe - M. EHRET Yves - M. FÉLINE Thierry - M. FILHOL Jean-Pierre - M. LAPISARDI Christian - Mme LASHERMES Sandy - M. MANCEL Thierry - Mme MARCHAND Cristel - M. MORRA André - Mme MOURRUT Pascale - M. PAPY David - M. PÉLISSIER Laurent - Mme PELLEGRIN-PONSOLE Sophie - Mme PIMIENTO Corinne - M. RAMS Joachim - Mme SCOLLO-OGIER Martine.

**Absents ayant donné pouvoir :** M. BONATO Cédric pour M. FÉLINE Thierry - M. BUSSAC Yannick pour M. BREYSSE Cédric - M. MARTI Alain pour Mme PELLEGRIN-PONSOLE Sophie - Mme VANDERBISTE Carine pour Mme MARCHAND Cristel.

**Secrétaire de séance :** M. CRESPE Charly.

Mme Marine ANJO, Vice-Présidente, expose :

- Vu les statuts de la Communauté de communes Terre de Camargue et notamment sa compétence en matière de gestion des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,
- Vu la convention d'objectifs avec l'association « Canoë Kayak Club Terre de Camargue » (juin 2024-décembre 2026), et notamment les missions qui leur sont confiées en matière de promotion du territoire et de sensibilisation à la question environnementale.

Le Canoë Kayak Club (CKC) Terre de Camargue a en charge l'entretien et l'animation d'un parcours écopagayeur se composant de 12 balises réparties sur 3 plans d'eau communiquant : le plan d'eau du Vidourle, l'embouchure du fleuve Vidourle et la partie Est de l'étang du Ponant (voir annexe).

Les balises 5 à 9 positionnées sur l'embouchure du fleuve Vidourle se trouvent sur le domaine privé de l'Etat, ce qui nécessite l'établissement d'une convention.

Cette convention type a été transmise par les services de la préfecture, elle couvre rétroactivement la période 01/07/2025-30/06/2027. La redevance annuelle est de 139 €.

Le parcours écopagayeur est suivi par 300 usagers par an, ainsi que 6 classes de CM2 du territoire qui bénéficient chacune de 5 demi-journées d'activité kayak chaque année.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- D'adopter la convention d'occupation précaire sur le domaine privé de l'Etat (01/07/2025-30/06/2027) pour poursuivre l'exploitation du parcours écopagayeur ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

**Le Secrétaire de séance,  
Charly CRESPE**



**Pour copie conforme,  
Fait à Aigues-Mortes, le 05 juin 2026  
Le Président,  
Thierry FÉLINE**



Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers - (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente publicité et/ou notification